



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15296
15 juillet 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION
DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de sécurité a tenu, ce matin 15 juillet 1982, des consultations officieuses pour examiner l'évolution récente de la situation entre l'Iran et l'Iraq.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés préoccupés par la gravité de la situation entre l'Iran et l'Iraq et par le fait que la résolution 514 (1982) n'ait pas encore été appliquée. Le Conseil demeure activement saisi de la question. Le Président restera en contact avec les deux parties concernées en vue d'examiner tous les moyens possibles de faire progresser les efforts déployés pour mettre fin aux combats et obtenir un règlement des questions qui sont à l'origine de cette situation.
